



Site INTERNET : [www.arbitre-afcama.org](http://www.arbitre-afcama.org)

# Association Française du Corps Arbitral Multisports

Déclarée à la Préfecture de PARIS le 7 janvier 1986 N°86/60

Président d'honneur Nelson PAILLOU †

Adresser la correspondance au Président :

✉ **Michel DAILLY**  
« Au Corbeau »  
13, Chemin de la Feyta  
**38780 PONT-EVEQUE**

☎ 04 74 57 14 80 - ☎ 06 88 08 21 75

@: [dailly.michel2@wanadoo.fr](mailto:dailly.michel2@wanadoo.fr)

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LA GRANDE SATISFACTION DES 160 000 ARBITRES ET JUGES du SPORT FRANCAIS

**L' ASSEMBLEE NATIONALE A ADOPTE CE 10 OCTOBRE LA PROPOSITION DE LOI  
QUI AVAIT RECU L'AVAL DU SENAT LE 26 JUIN 2006**

L'AFCAM, Association Française du corps Arbitral Multisports, qui regroupe le corps arbitral de 66 Disciplines du Sport Français et qui représente les 160 000 membres de l'arbitrage, se félicite de la reconnaissance officielle enfin accordée aux arbitres et juges.

Elle tient à marquer ses remerciements envers le Ministre des SPORTS, Jean-François LAMOUR qui s'est fait l'avocat de cette loi, attendue depuis plus de 20 ans, ainsi qu'aux Fédérations qui ont apporté leur soutien au projet.

Les trois points fondamentaux de ce texte vont désormais permettre l'essor de l'arbitrage français qui souffrait d'une régression inquiétante :

- mission de service public reconnue aux arbitres et juges afin de leur apporter une meilleure protection avec des peines aggravées face aux incivilités dont ils sont trop souvent victimes.

- indépendance des arbitres et juges dans l'exercice de leur mission sans lien de subordination avec leurs Fédérations sportives respectives au sens du code du travail

- exonération fiscale et sociale des indemnités perçues par les arbitres et juges pour un montant plafonné à 14,5% du plafond annuel de la Sécurité Sociale soit 4 505€.

Le Président Michel DAILLY estime que cette date historique sera l'an I de l'arbitrage nouveau dont le sport français a un besoin urgent pour espérer atteindre les 300 000 arbitres et juges qui sont nécessaires.

Fait à PARIS, le 10 Octobre 2006.

Michel DAILLY  
Président AFCAM  
06 88 08 21 75

Agrément MINISTERE des SPORTS n°75 S 94.24 du 09 Novembre 1994

Membre Associé du CNOSF depuis le 14 Mai 2003

Siège Social: Maison du Sport Français-1, Avenue Pierre de Coubertin-75640 PARIS Cedex 13

☎ Bureau AFCAM 01.40.78.28.55 - N°SIRET 448 102 715 00019 - APE 926C

Partenaire  
officiel  
des Arbitres

